

Dames/4 Honneur

finale de district
saison 2022-2023

Madame

Votre équipe fait partie des 10 formations amenées à disputer la finale de district de la compétition 'Dames/4 Honneur'. Cette épreuve, classée en Catégorie 3⁽¹⁾, se déroulera comme suit :

- ♣ **Convocation :** Samedi 10 décembre à 13h15 et dimanche 11 décembre à 9h45
- ♣ **Lieu :** Voiron Bridge Club (04 76 65 96 99)
36 rue Dode - 38500 Voiron
- ♣ **Organisation :** Poule: 9 matches de 8 donnes sans mi-temps
- ♣ **Horaires :** Samedi : 13h30, 14h40, 15h50, 17h (fin vers 18h)
Dimanche : 10h, 11h10, 13h30, 14h40, 15h50
(pause-déjeuner de 1h15, fin avant 17h)
- ♣ **Arbitre :** Michel DEGIULI (06 04 46 90 49)
- ♣ **Droits :** 36 € par équipe
- ♣ **Finale de Comité :** samedi 18 et dimanche 19 février 2023 à Grenoble
- ♣ **Finale de Ligue :** samedi 27 et dimanche 28 mai 2023 à Grenoble
- ♣ **Finale nationale :** samedi 24 et dimanche 25 juin 2023 à St Cloud.

Vous trouverez ci-joint la liste des équipes participant à ce tour. Par ailleurs, si votre équipe venait à déclarer **forfait**, je vous serais reconnaissant de **me prévenir** le plus rapidement possible - ou de prévenir l'arbitre si ce forfait survenait au dernier moment

Conformément au règlement des compétitions, il sera interdit de fumer et d'utiliser des téléphones mobiles dans les salles de compétitions pendant le temps de jeu. En cas d'appel à l'arbitre, celui-ci pourrait être conduit à rendre un jugement défavorable à votre égard si vous n'avez pas de feuille de conventions ou si cette dernière est incomplètement remplie.

Vous souhaitant bonne chance, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lundi 28 novembre 2022

Le Responsable des Compétitions
Claude Lemaréchal

1 Catégorie 3 : Tous les systèmes à l'exclusion de ceux classés 'Systèmes Hautement Artificiels' et toutes les conventions à l'exclusion de celles classées 'Conventions Inhabituelles' sont autorisés.

Liste des équipes convoquées

| | | |
|----------------------------------|---|-----|
| 1. Marie-Renee LOZANO | Mme. Marie-Renee LOZANO - 56 Mme. Raymonde PRUDENT - 56 Mme. Bernadette LEVERT - 68 Mme. Solange SUZZA - 60 Mme. Jacqueline EVEN - 56 Mme. Chantal ROBERT - 38 | 240 |
| 2. Dominique QUINTON | Mme. Dominique QUINTON - 60 Mme. Marie Rose DUROUGE - 56 Mme. Nicole BLONDEAU - 60 Mme. Annie ROUARD - 56 Mme. Danièle FALQUE - 48 Mme. Martine ROSSET - 48 | 232 |
| 3. Janine GENEVEY | Mme. Janine GENEVEY - 56 Mme. Michèle TOMASINI - 56 Mme. Roberte DIDEY - 56 Mme. Maryse FRANDON - 60 Mme. Marie Lou LE MOINE - 50 Mme. Magali DECHAUD - 56 | 228 |
| 4. Dominique CLOT GODARD | Mme. Dominique CLOT GODARD - 56 Mme. Jacqueline ANESSI - 56 Mme. Maryse JOUVE - 56 Mme. Agnès DORIER - 50 Mme. Martine DEMERSON CHAILLOUX - 52 | 220 |
| 5. Marie Christine COLOMBET | Mme. Marie Christine COLOMBET - 56 Mme. Françoise BERTRAND - 48 Mme. Danielle FAURE - 52 Mme. Danièle BERNARD - 48 Mme. Anne GOLDENBERG - 52 Mme. Annie N'KAOUA - 56 | 216 |
| 6. Elisabeth CHABOUD- MOLLARD | Mme. Elisabeth CHABOUD-MOLLARD - 48 Mme. Régine JAMES - 56 Mme. Fleur LUZET - 48 Mme. Patricia GUEVARA - 56 Mme. Sylvie NICOLLET - 40 Mme. Denise MAINARDI - 56 | 216 |
| 7. Edita KRIZMAN | Mme. Edita KRIZMAN - 52 Mme. Maryse GAGOU - 56 Mme. Arlette RAT - 56 Mme. Paule ANCEAU - 40 Mme. Gisèle LIPOVETSKY - 48 Mme. Cecilia HALOT - 44 | 212 |
| 8. Dominique CHAPUIS | Mme. Dominique CHAPUIS - 44 Mme. Monique NOWAK - 52 Mme. Marie Claude DELASALLE - 40 Mme. Jacqueline TRILLAT - 40 Mme. Danièle NUGUES BOURCHAT - 56 Mme. Marie Noelle PERRET - 44 | 196 |
| 9. Marie FOULON | Mme. Marie FOULON - 52 Mme. Catherine LANG - 44 Mme. Raymonde ROSA-BRUSIN - 44 Mme. Laure PONCET - 44 Mme. Michèle BASILE - 48 | 188 |
| 10. Catherine BARDO | Mme. Catherine BARDO - 44 Mme. Joelle PEUGEOT - 44 Mme. Christine CAILLAT - 40 Mme. Danielle BUGEY - 44 Mme. Bernadette BRUN - 48 Mme. Noelle HELOIN - 44 | 180 |

Remarque: suivant les instructions de la FFB Paris, l'équipe de plus petit IV (Mme Legorgeu) est dispensée de ce tour et directement qualifiée pour la Finale de Comité (18-19 février). La raison en est que tous ses membres disputent le Challenge/2 Promotion du 10 décembre; elle ne pourrait donc en aucune manière participer à ce tour. La forcer à déclarer forfait serait injuste puisqu'elle n'est pas responsable de ce clash.